

## AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

Le plastique fait partie intégrante de nos vies et les protections hygiéniques n'y font pas exception. L'utilisation de ces produits jetables est enracinée dans nos façons de faire. Pourtant, d'autres options plus durables, écologiques, tout aussi confortables et hygiéniques existent.

La Ville offre une subvention pour l'achat des produits d'hygiène personnelle durables suivants :

- Coupes menstruelles
- Culottes menstruelles réutilisables
- Serviettes hygiéniques lavables
- Protèges-dessous réutilisables
- Appicateurs de tampons réutilisables
- Compresse d'allaitement lavables
- Papier de toilette lavable
- Culottes absorbantes et sous-vêtements protecteurs pour les fuites urinaires
- Couches réutilisables pour adultes, incluant les insertions absorbantes réutilisables

### Couches lavables

- Couches lavables pour bébés
- Inserts lavables pour couches lavables
- Couches de piscine lavables
- Culottes d'entraînement à la propreté
- Contrat de location de couches lavables pour un an
- Lingettes lavables

### Aide financière

La Ville peut octroyer une aide financière allant jusqu'à un maximum de 200 \$ à vie pour l'achat de produits d'hygiène personnelle réutilisables.

La Ville peut rembourser :

- 50 % du coût d'acquisition des produits
- 10 % additionnel lorsque les produits sont achetés chez un commerçant de Fermont afin d'encourager l'achat local
- Dans tous les cas, le remboursement maximal est fixé à 200 \$. Une seule demande par citoyen à vie pourra être déposée.

## Modalités et inscription

### Critères d'admissibilité

1. Être résidant de Fermont;
2. Avoir acheté les produits lors des 12 mois précédant la demande;
3. Avoir fait les achats en dollar canadien;
4. Une seule demande d'aide peut être faite par personne. Une personne peut faire une demande supplémentaire pour chaque personne à sa charge.

### Documents requis lors de l'inscription

En remplissant le formulaire de demande de remboursement en ligne, vous devrez joindre :

1. Une copie des factures indiquant le prix de chaque produit et le nom de l'entreprise (les factures émises par des particuliers ne sont pas acceptées. Autrement dit, les produits d'hygiène personnelle durables rachetés d'un parent, d'un ami ou de n'importe qui en personne ou par Internet ne sont pas admissibles à la subvention.)
2. Sur les factures d'achat en ligne, le nom de la personne qui fait la demande ou celui de la personne à charge doit être inscrit.
3. **Une copie d'une preuve de résidence**  
Pièces justificatives acceptées :
  - Compte de taxes ou bail de l'année en cours;
  - Compte d'électricité ou de téléphone datant des 4 mois suivants l'achat des produits;
  - Permis de conduire valide.
4. Dans le cas où la demande est faite pour une personne à charge, **un document indiquant le lien entre cette personne et la personne qui fait la demande** doit être fourni.  
Pièces justificatives acceptées :
  - Certificat de naissance;
  - Document de l'école où la personne à charge est inscrite indiquant son nom et le nom de l'adulte responsable.

### **Déposer une demande**

- Compléter le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site Web de la Ville de Fermont

\*Nous tenons à vous informer que toute demande déposée avec un autre formulaire de demande de subvention que celui émis par la Ville de Fermont n'est pas valide.

### **Traitement des demandes**

Les demandes d'aide financière seront traitées dans les meilleurs délais, un chèque sera transmis par la poste au demandeur.